



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Première année - No. 23
 First Year -

11 Juillet 1904
 July

Les abonnements sont reçus chez
 Le Trésorier de la Ville de Montréal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
 The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
 "The Municipal Gazette"
 City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Parait le lundi matin
 Published every Monday
 morning
 Abonnements \$2 par an
 Subscriptions a year
 Payables d'avance
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
 Official organ of the Corporation of the City of Montreal
 CANADA

L'ELEVEMENT DES CHAROGNES

REMOVAL OF DEATH ANIMALS

OPINION LEGALE RELATIVE A CE SERVICE

LEGAL OPINION RESPECTING THIS SERVICE.

Hôtel de Ville, Montréal, 4 Juillet 1904.

City Hall, Montreal, July 4th, 1904.

M. L.-J. Ethier,
 Avocat de la Cité,
 Montréal.

Mr. L. J. Ethier,
 City Attorney,
 Montreal.

Cher Monsieur,

Dear Sir,

Il se présente actuellement une difficulté assez sérieuse au sujet de l'enlèvement des charognes. L'entrepreneur qui a le contrat pour ce service prétend que toutes les charognes dans la ville de Montréal sont sa propriété, y compris les bestiaux qui arrivent morts ou qui meurent dans les cours des compagnies de chemin de fer.

We are now in a serious predicament concerning the removal of dead animals. It is the contention of the present contractor for this work, that all dead animals, within the city limits, belong to him, including the cattle that reach Montreal, dead, or that die in the yards belonging to the railway companies.

La Commission de l'Incineration s'assemble demain pour discuter cette question, et je vous prierais, afin de sauver du temps, de bien vouloir lui transmettre une réponse aux questions suivantes:

The Incineration Committee will meet to-morrow to discuss this question and I would beg of you, in order to save time, to kindly transmit to them, an answer to the following questions:

1.—Le contrat entre la Ville et l'entrepreneur de l'enlèvement des charognes donne-t-il à ce dernier la propriété de tous les animaux, dans les limites de la cité de Montréal, qui meurent sans avoir été saignés ou abattus, ainsi que des bestiaux qui arrivent morts ou qui meurent dans les cours des compagnies de chemin de fer? (Voir contrat et règ. No. 254.)

1.—Does the contract between the city and the contractor for the removal of dead animals, give the latter the ownership of all the animals within the limits of the City of Montreal, dying without having been bled or slaughtered, as well as those brought in, dead, or dying in the railway companies' yards? (See contract and by-law No. 254).

2.—Les pouvoirs obtenus de la Législature de Québec par la "Laing Packing Coy" et le "Montreal Stock Yards", leur donnent-ils le droit de passer outre des règlements adoptés par la cité de Montréal et de s'emparer et faire fondre les charognes qui leur arrivent par bateaux ou par chemins de fer et aussi les animaux qui meurent dans les cours à bled sans avoir été saignés ou abattus.

2.—Do the powers granted by the Quebec Legislature give the Laing Packing Company and the Montreal Stock Yards, the right to disregard the by-laws adopted by the City of Montreal, and to take possession of and render the dead animals reaching them by boat or by railway, as well as the animals which die in the cattle yards, without having been bled or slaughtered?

Croyez-moi, cher monsieur, votre bien dévoué,

Believe me, dear sir, devotedly yours,

H. LAPORTE,
 Maire.

H. LAPORTE,
 Mayor.

* * *

* * *

Département en Loi.

Law Department.

Hôtel de Ville, Montréal, 6 juillet, 1904.

City Hall, Montreal, 6th July, 1904.

Au président et aux membres de la Commission de l'Incineration.

To the chairman and members of the Incineration Committee.

Messieurs,

Gentlemen,

"re Enlèvement des charognes dans la ville".

"re removal of dead animals in the City."

Conformément à la réquisition de Son Honneur le Maire, me demandant de vous transmettre une réponse à deux questions qui ont trait à certaines prétentions de l'entrepreneur pour l'enlèvement des charognes dans cette ville sont sa propriété, y compris les bestiaux qui arrivent morts ou qui meurent dans les cours des compagnies de chemins de fer, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit, savoir:

In accordance with the request of His Worship the Mayor asking me to transmit to you an answer to two questions relating to certain pretensions of the contractor in regard to the removal of dead animals, claiming ownership of all dead animals in this City, including all which are brought in dead or which die in the railway companies' yards, I beg to report as follows, namely:

rère QUESTION

"Le contrat entre la ville et l'entrepreneur de l'enlèvement des charognes donne-t-il à ce dernier la propriété de tous les animaux, dans les limites de la Cité de Montréal, qui meurent sans avoir été saignés ou abattus, ainsi que des bestiaux qui arrivent morts ou qui meurent dans les cours des Compagnies de chemin de fer?"

REPONSE

J'ai parcouru les clauses et conditions contenues au contrat ou marché en date du 20 avril 1903, entre la Cité de Montréal et Oscar-H. Lesage, pour l'enlèvement des matières animales, et je constate dès la première clause que l'entrepreneur a le droit d'enlever, dans n'importe quelle partie de la Cité de Montréal y compris les quais, toutes les charognes, les animaux morts, malades ou blessés, les viandes impropres à l'alimentation, les os, le poisson, les détruits de boucheries et toutes autres matières animales des rues, carrés, cours, ruelles, étables, étaux de boucheries et marchés publics.

Cette énumération est assez large pour conclure qu'il a ce droit-là dans les limites de la Cité de Montréal, et que l'enlèvement des animaux morts comprend par conséquent ceux qui meurent sans avoir été saignés ou abattus, ainsi que les bestiaux qui arrivent morts ou qui meurent dans les cours des Compagnies de chemins de fer.

En sorte qu'en résumé je répons dans l'affirmative.

2ième QUESTION

"Les pouvoirs obtenus de la Législature de Québec par la "Laing Packing and Provision Company," la "Union Stock Yards Company" et la "Montreal Stock Yards Company" leur donnent-ils le droit de passer outre des règlements adoptés par la Cité de Montréal, et de s'emparer et faire fondre les charognes qui leur arrivent par bateaux ou par chemins de fer et aussi les animaux qui meurent dans les cours à bestiaux sans avoir saignés ou abattus?"

REPONSE

J'ai aussi pris connaissance des statuts de la Province de Québec concernant la "Laing Packing and Provision Company," la "Union Stock Yards Co. (Ltd.," et la "Montreal Stock Yards Company", et je ne trouve aucune disposition législative qui crée une loi d'exception en faveur des deux premières Compagnies. Le règlement de la Ville No. 254 et ses amendements s'appliquent à toute la ville de Montréal, aux individus comme aux compagnies ou corporations, à moins qu'il n'y ait une loi d'exception soit dans ce règlement soit dans un statut quelconque.

Les deux Compagnies susdites n'ont aucun privilège spécial ou aucune loi d'exception en leur faveur, et je ne puis leur reconnaître le droit de s'emparer, pour les faire fondre, des charognes qui leur arrivent par bateaux ou par chemins de fer, de même que des animaux qui meurent dans les cours à bestiaux sans avoir été saignés ou abattus, et ce, au détriment de l'entrepreneur qui est le seul reconnu par la Cité pour mettre à effet et exécution les règlements qu'elle a édictés en pareille matière.

Il y a cependant une loi d'exception en faveur de la "Montreal Stock Yards Company," à l'effet que ladite Compagnie est autorisée à utiliser les carcasses des animaux morts qui seront dans ses parcs et fabriquer des engrais artificiels et autres produits secondaires en provenant: le tout sujet aux lois concernant l'hygiène publique et aux règlements passés et devant être passée par la Cité de Montréal.

J'ai l'honneur d'être messieurs, votre très humble et obéissant serviteur,

L.-J. ETHIER,
Avocat de la Cité.

1st. QUESTION

"Does the contract between the City and the contractor for the removal of dead animals, give the latter the ownership of all the animals within the City limits, dying without having been bled or slaughtered, as well as those brought in dead, or dying in the railway companies' yards?"

ANSWER

After perusing the clauses and conditions contained in the contract or agreement dated the 20th of April, 1903, between the City of Montreal and Oscar H. Lesage, for the removal of dead animal matter, I find that according to the terms contained in the very first clause, the contractor has the right to remove from any quarter of the City, wharves included, all dead, sick or wounded animals, meat unfit for food, bones, fish, slaughterhouse refuse, and all animal matter found in the streets, squares, yards, lanes, stables, butchers' stalls and public markets.

The above statement is comprehensive enough to reach the conclusion that he has such a right within the limits of the City of Montreal, and that, consequently the removal of dead animals, includes those that die without having been bled or slaughtered, as well as the cattle which are brought in dead or which die in the railway companies' yards.

On the whole, I therefore conclude my answer must be in the affirmative.

2nd QUESTION

"Do the powers granted by the Quebec Legislature give the Laing Packing and Provision Company, the Union Stock Yards Company, and the Montreal Stock Yards Company, the right to disregard the by-laws adopted by the City of Montreal, and to take possession of and render the dead animals reaching them by boat or by railway, as well as the animals which die in the cattle yards, without having been bled or slaughtered?"

ANSWER

I have also taken cognizance of the statutes of the Province of Quebec relating to the Laing Packing and Provision Company, the Union Stock Yards Company (Ltd.) and the Montreal Stock Yards Company, and I fail to discover any legislative enactment creating a law of exception in favor of the two former companies. The City of Montreal, to individuals as well as to companies or corporations, unless there be a law of exception either in this by-law or in some statute.

The above two companies have no special privilege nor any law of exception in their favor, and I cannot concede them the right of taking possession of, for rendering purposes, of dead animals which come to them either by boat or by railway, as well as those animals that die in the cattle yards without having been bled or slaughtered, and this, to the injury of the contractor who is the only person recognized by the City to give effect to and execute the by-laws enacted for that purpose.

There is, however, a law of exception in favor of the Montreal Stock Yards Company, to the effect that said company is authorized to utilize the carcasses of dead animals found in its yards for the purpose of converting the same into artificial fertilizers and other secondary products, the whole subject to the laws of public hygiene and to the by-laws enacted and to be enacted by the City of Montreal.

I have the honor to be gentlemen, your very humble and obedient servant,

L. J. ETHIER,
City Attorney.

LE SYSTEME CARROLL—POMPES TURBINES

CARROLL SYSTEM — TURBINE PUMPS

Rapport du Surintendant de l'Aqueduc sur les observations faites pendant le voyage d'études à Détroit et à Saint-Louis.

Hôtel de Ville, Montréal, le 5 juillet, 1904.

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission de l'Aqueduc.

MESSEURS,

Conformément à vos instructions, je me suis transporté, en compagnie de MM. les échevins Sauvageau et Bumbray, à Détroit, (Mich.) et à Saint-Louis, (Mo.) dans le but de recueillir le plus de renseignements possible sur l'application du système Carroll aux bornes-fontaines et sur les pompes centrifuges perfectionnées dites "pompes turbines."

Après une enquête minutieuse faite à Détroit et dans la banlieue, facilitée par les bienveillants offices des fonctionnaires de la Cité de Détroit, et notamment de M. M. Tassé, échevin, Benjamin-F. Guiney, secrétaire du bureau des Commissions de l'eau, et Daniel-W. Carroll, chef du 6^{ème} bataillon du feu et surintendant de l'eau, j'ai pu constater que le nombre de bornes-fontaines, dans cette ville, est de 3,834 dont 1,650 ont été pourvues, dans l'espace de trois années, du système Carroll destiné à les protéger contre la gelée.

Ce système, comme vous le savez, consiste à munir la borne-fontaine d'un tube intérieur ayant un orifice à l'extérieur et à appliquer à l'un des accouplages de la borne-fontaine le tuyau d'une pompe pneumatique afin de chasser par le tube sus-décrié toute l'eau qui pourrait rester dans ladite borne-fontaine et pourrait faciliter la congélation de ses orifices.

Avant mon départ je me suis assuré que ledit système était breveté au Canada.

De l'enquête faite à Détroit, il résulte que les autorités municipales sont très satisfaites de l'application de ce système breveté et qu'aucune des 1,650 bornes-fontaines munies de cet appareil n'a gelé durant l'hiver dernier qui a été l'un des plus rigoureux que la ville ait eu à subir, de mémoire.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par M. Guiney, secrétaire du bureau des Commissaires de l'eau, la plus basse température de l'hiver dernier a été de 15° au-dessous de zéro, tandis que les froids ordinaires ne dépassent pas 3°, la terre gèle assez profondément chaque hiver, de 6 à 7 pieds de durée de la neige; cette année, la gelée a atteint le peu de profondeur.

Aucune des bornes-fontaines munies de l'appareil Carroll n'a gelé bien que les bornes-fontaines descendent à 5' 6" de profondeur.

Il ne paraît pas qu'aucun record soit tenu des bornes-fontaines qui gèlent chaque année, et tout ce que j'ai pu obtenir, par renseignements verbaux, c'est qu'environ 1,000 bornes-fontaines gelaient chaque année avant l'application du système Carroll.

Le contrôle des bornes-fontaines, à Détroit, est entre les mains des Commissaires du Feu sous la direction d'un chef spécial qui a sous ses ordres un personnel de 7 employés pour l'inspection et l'entretien desdites bornes-fontaines.

J'ai profité de ma présence à Détroit pour faire un examen rapide, mais néanmoins intéressant de la canalisation d'eau et de l'usine élévatoire. Cet établissement, situé à l'extrémité nord-ouest de la Cité, peut à juste titre passer pour un modèle dans le genre; entourés d'un parc magnifique, avec monuments et fontaines, les bâtiments, d'une architecture élégante et grandiose, contiennent 4 pompes verticales d'une capacité totale de 102 millions de gallons par 24 heures: ce qui représente une réserve de machinerie égale à la capacité requise qui est seulement de 51 millions ½ de gallons; cette sage mesure met la ville à l'abri de toute éventualité.

L'eau pompée directement dans les tuyaux (sans réservoirs), prise au large de la rivière de Détroit, à l'estuaire du lac Saint-Clair, est de très bonne qualité, si l'on s'en rapporte à l'analyse faite par le Conseil d'hygiène au mois

Report of the Superintendent of the Aqueduct, upon observations made during inspection trip to Detroit and St. Louis.

City Hall, Montreal, July 5th 1904.

To the Chairman and Members of the Water Committee.

GENTLEMEN,

In compliance with your instructions I proceeded in company with Aldermen Sauvageau and Bumbray, to Detroit, Mich., and to St. Louis, Mo., for the purpose of obtaining as much information as possible concerning the application of the Carroll device to hydrants, and the improved centrifugal pumps known as turbine pumps.

After a careful investigation made at Detroit and in the outskirts of the City and facilitated by the kind offices of the officials of the City of Detroit, especially Messrs. Tassé, Ald. Benjamin F. Guiney, Secretary of the Board of Water Commissioners, and Daniel W. Carroll, Chief of the 6th Fire Battalion and Water Superintendent, I found that the number of hydrants in that City was 3,834, of which 1,650 were provided, within 3 years, with the Carroll patent in order to protect them against frost.

This system as you are aware, consists in providing the hydrant with an inside tube, having an orifice outside, and in applying to one of the couplings of the hydrant the pipe of an air pump, so as to drive away by the above mentioned tube, all the water which might remain in the hydrant and cause it to freeze.

Before my departure, I ascertained that the said system had been patented in Canada.

From the investigation made in Detroit, it appears that the municipal authorities are quite satisfied with the application of the patented device, and that none of the 1,650 hydrants fitted with same froze during the past winter, which was exceedingly severe.

According to the information furnished us by Mr. Guiney, secretary of the Board of Water Commissioners, the lowest temperature of last winter was 15° below zero, while the ordinary cold weather does not exceed 3°. The ground freezes to quite a depth each winter owing to the fact that the snow disappears rapidly. This year the frost reached a depth of 6 to 7 feet.

None of the hydrants provided with the Carroll device froze, although they were at a depth of 5' 6".

It does not appear that any record is kept of the hydrants that freeze each year, and the only information I could get, by verbal enquiries, was that about 1000 hydrants froze every year, that was before the application of the Carroll device.

The hydrants in Detroit are under the control of the Fire Commissioners and under the direction of a special chief, who has a staff of 7 employees for the inspection and maintenance of said hydrants.

I availed myself of my presence in Detroit to make a rapid but interesting examination of the water system and pumping station. This establishment situated at the N. W. end of the City may rightly be considered as a model of its kind, surrounded by a magnificent park with monuments and fountains; the buildings which are of an elegant and imposing architecture contain 4 vertical pumps of a total capacity of 102 million gallons per 24 hours, representing a machinery reserve equal to the capacity required, which is only 51 ½ million gallons; the City is thus enabled to meet any contingency.

The water, pumped directly into the mains (without reservoirs) taken from the Detroit river at the estuary of Lake St. Clair, is of excellent quality, as shown by the analysis made by the Board of Health in the month of June

de juin de l'année 1903; néanmoins, pour plus de sécurité, un nouveau tunnel de 10' de diamètre, sur 1,032' de longueur, est en construction dans le but de prendre l'eau plus haut dans le lac.

La canalisation d'eau mesure 617 milles pour une population de 339,590 âmes (Montréal à 230 milles de conduites pour une population de 266,466 âmes.) Je crois devoir vous signaler que la ville de Détroit s'est pourvue d'un système spécial de protection contre les incendies au moyen de 2 bateaux-pompes qui, non seulement peuvent inonder à environ 450' de distance les constructions élevées le long du rivage, mais peuvent accoupler sur les quais leurs orifices de refoulement avec un réseau de conduites permanentes posées dans les rues des quartiers congestionnés voisins de la rivière et fournir aux bornes-fontaines établies sur ce réseau de l'eau à haute pression en cas d'incendie. Chacune des bornes-fontaines de ce système est munie d'un fils téléphonique relié avec le bateau-pompe permettant de diriger rapidement et sûrement la pression d'eau sur les points menacés par le feu.

Je crois devoir aussi vous signaler qu'à l'usine élévatoire de Détroit un appareil, pour l'essai technique du charbon, est installé, et qu'au moyen de ces essais techniques les autorités du département de l'eau sont arrivées à se pourvoir du meilleur charbon sans s'exposer à des mécomptes sur le bon marché souvent trompeur de charbons impropres à donner le meilleur rendement.

Le charbon actuellement employé à cette usine est du charbon de Virginie tout venant (Virginia run of mine) @ \$2.09 la tonne.

* * *

A l'exposition universelle de Saint-Louis, le principal objet de ma visite étant l'examen des pompes centrifuges qui sont installées à l'exposition pour servir à l'élévation de l'eau des cascades, je me suis mis en mesure de faire cet examen aussi complètement que possible et, pour le rendre officiel, je me suis fait mettre, par la Société des Ingénieurs Civils, en rapport avec M. Boxwell, l'ingénieur en charge de cette partie de l'exposition.

L'installation de la machinerie destinée à élever l'eau des cascades qui s'écoulent des terrasses monumentales de l'exposition, se compose de 3 pompes centrifuges perfectionnées (dites "pompes turbines") construites par la maison Henry R. Worthington, de New-York; ces pompes ont chacune une capacité de 50 millions de gallons par 24 heures, elles sont directement actionnées par un moteur électrique (Westinghouse) de 2,000 chevaux; elles effectuent 365 révolutions par minute; elles élèvent l'eau contre une tête de 100' compris la friction dans les tuyaux; les tuyaux d'aspiration et de refoulement ont 36 pouces de diamètre; elles sont posées sur une fondation en béton de 16 pieds de profondeur reposant sur le roc (à peu près dans les mêmes conditions que notre pompe du haut niveau). Une seule de ces pompes fonctionne actuellement.

L'ingénieur en charge s'est déclaré parfaitement satisfait de l'efficacité et du fonctionnement de cette pompe. J'ai visité cette pompe à plusieurs reprises avant qu'elle ne soit mise en mouvement, durant son fonctionnement, au moment même de sa mise en marche et au moment de son arrêt. J'ai constaté que ladite pompe produisait un bruit considérable qui permettait à peine de s'entendre parler en criant; cette constatation a été également faite par M. Boxwell, l'ingénieur en charge, et par MM. les échevins Sauvageau et Bumbray qui m'accompagnaient; si j'ai facilement constaté ce bruit indéniable, je n'ai pu percevoir qu'une faible vibration, comparativement surtout au bruit produit.

L'ingénieur en charge paraît disposé à admettre l'allégation des constructeurs de cette pompe, que le bruit provient d'un élargissement imprévu de la décharge (outlet) qui aurait dérangé les conditions ayant servi aux calculs de cette machinerie; comme ce bruit ne peut nuire sérieusement à personne, cette machinerie ne se trouvant à portée de gêner aucun voisinage, l'administration de l'exposition ne paraît pas s'en émouvoir sérieusement.

Je dois vous faire remarquer que la pompe en question est placée dans une sorte de réduit très sonore, sous les cascades mêmes, de telle sorte que le bruit peut être très sérieusement accru par cette condition particulière.

1903; but for further security a new tunnel 10 feet in diameter and 1,032 feet long is being constructed for the purpose of taking water further up the lake.

The Pipe Track covers a distance of 617 miles for a population of 339,590 souls (Montréal has 230 miles of mains for a population of 266,466 souls). I may add that the City of Detroit has provided a special fire protection service of a fire-boats which can flood all buildings along the river front for a distance of 450 feet, and can also connect with the mains on the wharves, and supply the hydrants on the streets in the congested districts along the river front, with a high pressure service in case of fire. Each of these hydrants on this system is provided with a telephone service connected with the fire-boat, thus directing the streams under high pressure to be rapidly and safely thrown on the different points threatened during a fire.

I also beg to point out that at the pumping station in Detroit, the apparatus for technical tests of coal is installed, and by which the authorities of the water department, have succeeded in procuring the best coal, without running the risk of buying an inferior coal, as is often the case when the lowest price is accepted.

The coal used at this station is Virginia run of mine at \$2.09 per ton.

* * *

At the St. Louis Universal Exposition the main object of my visit being to examine the centrifugal pumps which are installed on the Exhibition grounds to lift the water to the cascades, I endeavored to make this examination as complete as possible, and to make it official, I got into direct relations with Mr. Boxwell, the engineer in charge of this exhibit, through the Society of Civil Engineers.

The installation of the machinery destined to lift the water to the cascades, which flow from the upper terraces of the exhibition grounds is composed of 3 centrifugal turbine pumps, constructed by the Henry R. Worthington Co., of New York. These pumps have each a capacity of 50 million gallons per 24 hours; they are directly connected to the electric motor (Westinghouse) of 2,000 H. P. each, revolving 365 revolutions per minute, they lift the water against a head of 100 feet including friction of the pipes. The suction and force mains are 36" in diameter, the pumps and motors are on a foundation of concrete 16 feet thick overlying the rock (about the same conditions as we have at our H. L. Pumping station). Only one of these pumps is working at the present time.

The engineer in charge declared himself perfectly satisfied with the efficiency and working of this pump. I visited the pump several times whilst it was working, whilst it was being put in motion and while it was being stopped. I found that the said pump made considerable noise, so much so that to be heard while speaking one had to shout. This fact was also noticed by Mr. Boxwell, engineer in charge, and by Messrs. Sauvageau and Bumbray, the two aldermen who accompanied me; although the noise was quite noticeable, I nevertheless found but a feeble vibration, as compared to the great noise.

The engineer in charge appears to admit the allegation of the builders of the pump, that the noise is caused by an unforeseen enlargement of the outlet, which has altered the conditions from what they were when the calculations for this machinery were undertaken. As this noise is not a nuisance to anybody, the machinery being in an out of the way place, the administration of the exhibition does not appear to trouble itself seriously about the matter.

I must point out to you that the pump in question is placed in a sonorous location, under the Cascades themselves, so that the noise may be very sensibly increased by this particular condition.

Veuillez noter aussi que cette pompe a une capacité décuple (50 millions de gallons) de celle qui serait requise pour la station du haut niveau, (5 millions de gallons); aussi que les explications que donne le constructeur sur les causes de ce bruit paraissent plausibles; aussi que les références que j'ai en mains (et qui viennent d'Europe où ces sortes de pompes sont en usages depuis quelques années) s'accordent à les considérer comme non-bruyantes, et aussi que je n'ai pu percevoir que peu de vibration, et tous ces renseignements vous permettront de considérer avec clarté le rapport que j'ai l'honneur de vous faire et d'en tirer des conclusions impartiales.

En dehors du but précis que vous aviez assigné à ma mission, j'ai dans le court espace de temps dont je disposais, chimerie, à l'exposition, et j'ai pu y trouver de nombreux renseignements qui pourront m'être utiles dans l'exercice de mes fonctions, mais sur lesquels il serait trop long de m'étendre dans ce rapport.

De leur côté, MM. les échevins Sauvageau et Bumbray m'ont prié de prendre, sous leur direction, différentes notes sur le fonctionnement des services municipaux dans les villes que nous avons visitées; je leur ai fourni une copie de ces notes dont ils feront tel usage qui leur conviendra.

Respectueusement soumis,

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Acqueduc

Nous concourons dans les termes du rapport ci-dessus, ayant accompagné le surintendant lors de toutes les constatations qu'il a faites.

F. SAUVAGEAU.
J. BUMBRAY.

You will also note that this pump has a capacity 5 times as great (50 million gallons) as that required for our H. L. station (5 million gallons) so that the explanations given by the builder of the pump on the cause of this noise appear plausible, and also from the references which I have from Europe where this kind of pump has been in use for several years, they are considered as noiseless, and I was able to find but little vibration, this information will permit you to consider with clearness the report which I have the honor to make to you, and to draw therefrom impartial conclusions.

Outside of the special object which had been assigned to me, in my mission to the Exposition, I visited in the short time at my disposal, the various sections of civil and mechanical engineering, and I found much that will be of use to me in my work, but it will be too long to make further allusion to them in this report.

On their part, Messrs. Sauvageau and Bumbray have asked me to take note of the workings of municipal services in the cities which we have visited; I have furnished them a copy of these notes which they may use as they see fit.

Respectfully submitted,

GEO. JANIN,
Superintendent, M. W. W.

We concur in all the terms of the above report, having accompanied the Superintendent in all his examinations.

F. SAUVAGEAU.
J. BUMBRAY.

C. P. R. et G. T. R.

Avantages accordés à ces deux compagnies.—Propriété taxée du G. T. R.—Réclamations.

A. M. l'échevin Vallières,
Président de la Commission des Finances.

MONSIEUR,
Conformément à la résolution de votre Commission me donnant instruction de préparer un mémoire indiquant les avantages conférés par la Ville aux compagnies de chemin de fer du Grand Tronc et du Pacifique, les réclamations de la Ville contre ces compagnies et les contre-réclamations desdites compagnies, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit:

I.—COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.

En 1864, la Ville contribua pour \$50,000, par l'expropriation de terrains sur la rue Albert, à l'établissement d'un "Terminus central" à l'endroit alors connu sous le nom de "Gare de la rue Bonaventure".

En 1883 la Ville renonça à une réclamation de \$300,000 qu'elle avait, depuis 1861, contre la Compagnie du Grand-Tronc, comme acquéreur de l'ancien chemin de fer "Saint-Laurent & Atlantique" pour l'achèvement duquel la Ville avait prêté \$500,000,—emprunt qui devait être remboursé en 5 versements de \$100,000 chacun, payables à des intervalles de 2 ans et dont les 3 derniers n'avaient pas été payés par la Compagnie du Grand-Tronc.

La Ville renonça à ces \$300,000, ainsi qu'à l'intérêt accumulé qui portait la dette à plus de 1/2 million, en considération de l'engagement qu'avait pris la compagnie de construire une nouvelle gare terminale devant coûter pas moins de \$300,000.

En 1898, la Ville céda à la Compagnie du Grand Tronc le terrain borné par les rues McGill, William et Saint-Paul à la condition que la compagnie y transférât ses bureaux (qui étaient alors à la Pointe Saint-Charles) et y érigeât de nouveaux édifices devant coûter pas moins de \$250,000, et limita la valeur imposable à cette somme pour 20 ans à la condi-

C. P. R. and G. T. R.

Benefits granted to both companies.—Assessed property of the G. T. R.—Claims.

To Alderman Vallières,
Chairman Finance Committee.

SIR,

In response to the resolution of your Committee directing me to submit a memorandum of the benefits conferred by the City on the Grand Trunk and the Canadian Pacific Railways, the existing claims of the City against them, and vice-versa, I beg respectfully to report as follows:

FIRST AS TO THE GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY.

In 1864 the City contributed fifty thousand dollars by expropriation of land on Albert street for the establishment of a "Central Terminus" at what was then known as the "Bonaventure street Depot"

In 1883 the City waived a claim of \$300,000 which it had against the G. T. R. Company (since 1861) as the purchasers of the old St. Lawrence and Atlantic Railway, which had obtained a loan of \$500,000 from the City for the completion of their line, repayable in five instalments of \$100,000 each, at intervals of two years, and on the last three of which the G. T. R. Company defaulted.

This \$300,000 with an accumulation of interest, which ran it over half a million was waived on consideration that the Company should build a new terminal station, to cost, not less than \$300,000.

In 1898 the City ceded the lot of land, bounded by McGill, William and St. Paul streets, on consideration that the Company should remove their offices from Point St. Charles and erect new buildings thereon, to cost not less than \$250,000, and limited the taxation value to that sum for

tion que la compagnie y maintint ses bureaux à perpétuité sous peine de confiscation au profit de la Ville.

La compagnie demande maintenant, — vu les améliorations considérables qu'elle se propose de faire à ses usines de la Pointe Saint-Charles, — que l'évaluation de ses immeubles (qui se chiffre à l'heure qu'il est par environ \$1,380,000, montant qu'elle prétend être exorbitant et sur lequel elle a payé la contribution sous protêt) soit fixé à \$1,000,000, — pour un terme de 25 ans, — y compris les améliorations susdites de terrain qu'elle a l'intention d'acheter étant évalué à à peu près \$47,000.00.)

2.—COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

En 1871-5, la Ville contribua pour \$1,000,000 à la construction du chemin de fer de Colonisation du Nord, subséquentement connu sous le nom de "Montréal, Ottawa & Occidental", et finalement acquis par la Compagnie du Pacifique.

En 1893, la Ville céda à la Compagnie du Pacifique le terrain borné par les rues Craig, Lacroix, Notre-Dame et Berri, et contribua pour \$150,000 en argent à l'établissement d'une "Gare de l'Est" sur cet emplacement, à la condition que tout autre chemin de fer eût le privilège de s'en servir en payant une indemnité raisonnable. La compagnie, de son côté, céda cependant à la Ville la propriété connue sous le nom de "Parc Bellerive", la propriété McDonald (615 du quartier Sainte-Marie,) la propriété où se trouvaient les magasins militaires, la propriété Dugas (angle des rues Berri et Saint-François)—et dix lots sur les rues Poupart et Mignonne, dans le quartier Sainte-Marie,—dont l'évaluation, pour les fins d'enregistrement, fut portée à \$102,000,—le terrain concédé par la Ville étant évalué à \$304,000.

En 1899, la Compagnie du Pacifique obtint le privilège de fermer la rue Bisson pour l'agrandissement de ses bureaux de la rue Windsor, et en retour elle céda à la Ville une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Donégani.

En 1902, l'évaluation, pour les fins de taxation, des nouvelles usines de la compagnie dans la Partie Est fut fixée à \$400,000 pour une période de 20 ans.

Plusieurs autres concessions de moindre importance ont été faites aux deux compagnies durant cette période de temps, sous forme de permission d'établir des voies sur certaines rues ou parties de rues, mais comme elles avaient pour objet de faciliter le commerce en général et qu'elles furent presque toujours accompagnées de concessions réciproques, je ne crois pas devoir en parler ici.

AUTRES RÉCLAMATIONS.

Il n'y a pas d'autres réclamations ou contre-réclamations en litige, sauf qu'une poursuite a été intentée contre la Compagnie du Pacifique en recouvrement de la somme de \$9,000 relativement à l'expropriation de la rue Sainte-Catherine Est.

Valeur cotisée des propriétés du Grand Tronc—1903—Assessed Value of Grand Trunk Railway Property.

	Valeur totale cotisée. — Total Assessed.	1 0/10 sur la valeur — One per cent on value.	Taxe d'Écoles. — School Taxes 25c per \$100.	Total.
Quartier Sainte-Anne } (détail).....	250,000 00	2,500 00	625 00	3,125 00
St. Ann's Ward } (détail).....	50,000 00	500 00	125 00	625 00
	8,000 00	80 00	20 00	100 00
	825,000 00	8,250 00	2,062 50	2,187 50
	175,000 00	1,750 00	437 50	663 75
	53,100 00	531 00	132 75	22 50
	1,800 00	18 00	4 50	5 00
	400 00	4 00	1 00	7 50
	400 00	4 00	1 00	225 00
	18,000 00	180 00	45 00	
	1,381,700 00	13,817 00	3,452 25	\$17,271 25
Quartier Saint-Joseph } (total).....	1,331,450 00	13,314 50	3,328 63	16,443 13
St. Joseph Ward } (total).....	70,200 00	702 00	175 50	877 50
Quartier Saint-Gabriel } (total).....				
St. Gabriel Ward } (total).....				
Grand total.....	2,783,350 00	27,833 50	6,956 38	34,791 88

Le tout respectueusement soumis.—The whole respectfully submitted.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité,
City Treasurer.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 8 juin 1904.

City Treasurer's Office,
City Hall,
Montreal, 8th June 1904.

twenty years on condition of perpetual occupation as such offices, under pain of forfeiture to the City.

The Company is now asking that in view of extensive additions to their works, proposed to be made at Point St. Charles, the assessment (which at present is in the neighborhood of \$1,380,000 but which they claim is excessive and paid under protest) should be established, inclusive of the proposed additions, (of which the land they contemplate buying for them is assessed at about \$47,000) at the fixed sum of \$1,000,000 for a term of 25 years.

SECOND AS TO THE CANADIAN PACIFIC RAILWAY.

In 1871-5 the City disbursed one million dollars on the Northern Colonization Railway, subsequently known as the "Montreal, Ottawa and Western", and finally acquired by the Canadian Pacific Railway Company.

In 1893 the City ceded the lot of land bounded by Craig, Lacroix, Notre Dame and Berri streets and contributed \$150,000 in cash towards the erection of an "East End Station" on that site on condition that any other railway would have the privilege of using it on giving satisfactory compensation. The Company on its part, however, ceded to the City the property known as Bellerive Park, the McDonald property (615 of St. Mary's Ward), the Military Stores property, the Dugas property, corner of Berri and St. Francis property (615 of St. Mary's Ward,) the Military Stores in St. Mary's Ward—the valuation of which for registration purposes, was set down at \$102,000 and that of the City at \$304,000.

In 1899 the Company was accorded the privilege of closing Bisson street for the extension of their Windsor street offices; on which occasion they ceded a strip of land for the widening of Donegani street.

In 1902 the valuation for assessment purposes of their new workshop properties in the East End was fixed at \$400,000, for a period of 20 years.

Several minor concessions were made to both Companies during the period covered by the above, by way of permission to lay tracks on certain streets, or portions of streets, but as these were for the facility of trade, generally, and were several times accompanied by mutual concessions, I have not burdened this report with them.

OTHER CLAIMS.

As to the other claims, *pro* and *con*, there are none in dispute, with the exception of one against the Canadian Pacific Railway Company for some \$9,000, in connection with the expropriation of St. Catherine street East, which is now in suit.

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'AQUEDUC

WATER COMMITTEE

Compte rendu de l'Assemblée du 5 juillet

Report of Meeting, held the 5th of July.

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Sauvageau, Bumbray, Stearns, Chaussé, Lévy et Lemay.
 —Sont ouvertes les soumissions suivantes pour la fourniture de 5,000 tonnes de charbon mou à vapeur pour la station du bas niveau; pour la fourniture de 500 tonnes de charbon mou à vapeur ou "coke" pour la station du haut niveau, et pour la fourniture de 125 tonnes d'antracite "Egg" et "Stove" pour le chauffage:

Present: Ald. Clearihue, chairman, Sauvageau, Bumbray, Stearns, Chaussé, Lévy and Lemay.
 —Tenders were opened from the following parties for 5,000 tons of soft steam coal for the Low Level Pumping Station, 500 tons of soft steam coal or coke for the High Level Pumping Station and 125 tons of egg and stove anthracite coal for heating purposes:

	Station bas niveau.	Station haut niveau.	Egg ou Stove.
"Acadia Coal Co."			
E. Lemire, Inverness	\$3.75		
A. Baile, Scotch	3.75		\$6.50
H. Dobell & Cie. (2,500 tonnes)	3.85		
"National Coal & Wood Co." (1,000 tonnes), Renoldsville	3.55		
"National Coal & Wood Co." Old Sydney	4.40		6.50
Cie T.-F. Moore, Old Sydney		4.90	
Cie T.-F. Moore, Inverness	3.70		6.50
Cie T.-F. Moore, Clearfield	3.70		
J.-C. Macdiarmid, Renoldsville	3.56		
J.-F. Goyer, Old Sydney	3.80		6.50
L. Cohen & Fils, Inverness	3.98		6.50
L. Cohen & Fils, Dominion	3.55		6.50
L. Cohen & Fils, Clearfield	3.03		
L. Cohen & Fils, (sasures), Inverness	3.80		
L. Cohen & Fils, Tout venant, Inverness		3.20	
J.-O. Labrecque & Cie., Dominion	4.00		
J.-O. Labrecque & Cie., Clearfield	3.90		6.50
J.-O. Labrecque & Cie., Inverness	3.80		4.10
J.-O. Labrecque & Cie., Coke	3.55		
J.-O. Labrecque & Cie. (sasures)		4.75	
		3.20	

	Low Level	High Level	Egg or Stove
Acadia Coal Co.	\$3.75		
E. Lemire, Inverness	3.75		\$6.50
A. Baile, Scotch	3.85		
H. Dobell & Co. (2,500 tons) Gowrie	3.55		
National Coal & Wood Co. (1,000 tons) Renoldsville	4.40		6.50
National Coal & Wood Co. Old Sydney		4.90	
The T. F. Moore Co., Old Sydney	3.70		6.50
The T. F. Moore Co., Inverness	3.70		
The T. F. Moore Co., Clearfield	3.56		
J. C. Macdiarmid, Renoldsville	3.80		6.50
J. F. Goyer, Old Sydney	3.98		6.50
L. Cohen & Son, Inverness	3.55		6.50
L. Cohen & Son, Dominion	3.63		
L. Cohen & Son, Clearfield	3.80		
L. Cohen & Son, (screenings) Inverness		3.20	
L. Cohen & Son, Run of Mine Inverness		4.00	
J. O. Labrecque & Co., Dominion	3.63	3.90	6.50
J. O. Labrecque & Co., Clearfield	3.80	4.10	
J. O. Labrecque & Co., Inverness	3.55		
J. O. Labrecque & Co., Coke		4.75	
J. O. Labrecque & Co., Screenings		3.20	

Sur proposition de M. l'échevin Lemay, il est Résolu: D'adjuger à MM. J.-O. Labrecque & Cie. et L. Cohen & Fils, un contrat pour la fourniture, par chacun, de 2,500 tonnes de charbon mou à vapeur Dominion, tout venant, pour la station du bas niveau, à raison de \$3.63 la tonne.

Resolved: On motion of Ald. Lemay: That a contract be awarded to J. O. Labrecque & Co., and L. Cohen & Son for 2,500 tons each of Dominion soft steam coal "Run of Mine" for the Low Level Pumping Station @ \$3.63 per ton.

Sur proposition de M. l'échevin Sauvageau, il est Résolu: D'adjuger à MM. J.-O. Labrecque & Cie., un contrat pour la fourniture de 500 tonnes de "coke" pour la station du haut niveau, à raison de \$4.75 la tonne.

Resolved: On motion of Ald. Sauvageau: To award a contract to J. O. Labrecque & Co., for 500 tons of coke for the High Level Pumping Station @ \$4.75 per ton.

Il est aussi Résolu: De partager entre la "National Coal & Wood Co." et MM. E. Lemire, J.-C. Macdiarmid et T.-F. Moore & Cie le contrat pour la fourniture de 125 tonnes de "Egg" et de "Stove," MM. T.-F. Moore & Cie. devant fournir 35 tonnes.

Resolved: To divide the contract for the 125 tons of egg and stove coal between the National Coal & Wood Co., E. Lemire, J. C. Macdiarmid and The T. F. Moore Co., the latter company to supply 35 tons.

—Les soumissions suivantes sont ouvertes et les contrats adjugés comme suit:

—The following tenders were opened and disposed of as under:

Tuyaux de fonte.
 "Montreal Pipe Foundry Co." la tonne \$33.00
 Résolu: Sur proposition de M. l'échevin Chaussé, d'adjuger le contrat à la "Montreal Pipe Foundry Co.", à raison de \$33.00 la tonne.

Cast Iron Pipes.
 Montreal Pipe Foundry Co., par ton. \$33.00

Fontes de raccordement.
 P. Amesse, la tonne \$60.00
 Résolu: D'adjuger ce contrat à M. P. Amesse, à raison de \$60.00 la tonne.

Resolved: On motion of Ald. Chaussé to award them the contract at \$33.00 per ton.

Tuyaux de plomb—Plomb en saumons et Etain

Special Castings.
 P. Amesse, per ton. \$60.00
 Résolu: To award him the contract at \$60.00 per ton.

Tuyaux de plomb la tonne.	Plomb en saumons la tonne	Etain lbs.
"Montreal Rolling Mills Co." \$79.00		
Thos. Robertson & Cie. \$60.00	27½c.	

	Lead Pipe ton.	Pig Lead ton.	Tin Lbs.
Montreal Rolling Mills Co.79.00		
Thos. Robertson & Co.		60.00	27½

Résolu: D'adjuger à la "Montreal Rolling Mills Co." le contrat pour la fourniture des tuyaux de plomb, à raison de \$70.00 la tonne; à MM. Thos. Robertson & Cie., le contrat pour la fourniture du plomb en saumons, à raison de \$60.00 la tonne et de l'étain à raison de 27½c la livre.

Fonte en cuivre.

	Cuivre jaune.	Bronze phosph.
La Compagnie Garth18c	.24c
W.-R. Cuthbert & Cie.17c	.23c
Rubenstein Frères15½c	.20c

Résolu: D'adjuger à MM. Rubenstein Frères le contrat pour la fourniture du cuivre jaune, à raison de 15½c la livre et pour la fourniture du bronze phosphore, à raison de 20 cents la livre, leur soumission étant la plus basse.

Rebuts de fer et de plomb.

	Plomb	Fer de fonte	Fer malléable
"Syracuse Smelting Works"	\$50.00		
"Montreal Smelting Works"	52.00	12.50	12.00
H. Gray & Cie	48.00	12.50	grosse tonne

Résolu: D'adjuger le contrat à la "Montreal Smelting Works," son offre étant la plus élevée.

Bois.

J. T. Scanlan.
T. Préfontaine & Cie.

Résolu: D'adjuger à M. J.-T. Scanlan le contrat pour la fourniture du bois spécifié aux items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 et 17 du cahier des charges et à MM. T. Préfontaine & Cie., celui de la fourniture du bois spécifié aux items 8, 9, 10 et 16 du cahier des charges. Le tout aux prix mentionnés dans les soumissions.

—Son: ouvertes les soumissions suivantes pour la fourniture d'un groupe de trois nouvelles chaudières pour la station du bas niveau:

Babcock & Wilcox	\$15,536.00
"The John McDougall Cal. Iron Works Co." Modèle Caldwell	15,350.00
"The John McDougall Cal. Iron Works Co." Projet A: chaudières de sûreté Stearling	13,551.00
"The John McDougall Cal. Iron Works Co." Projet B: chaudières de sûreté Stearling	14,628.00

Résolu: De renvoyer ces soumissions au surintendant avec prière de faire rapport.

—Il est aussi

Résolu: De rembourser aux soumissionnaires pour la fourniture du charbon les dépôts suivants qui ont été faits par eux:

	Montant du dépôt.	A rembourser
"Acadia Coal Co"	\$2,000	\$2,000
E. Lemire	2,000	2,000
A. Baile	2,000	2,000
H. Dobell & Cie	1,000	1,000
Trudel & Graham	50	50
"National Coal & Wood Co."	650	650
T.-F. Moore & Cie.	2,050	2,050
J.-C. Macdiarmid	2,000	2,000
J.-F. Goyer	280	280
L. Cohen & Fils	2,250	1,250
J.-O. Labrecque & Cie.	2,440	1,240

—Il est aussi

Résolu: De rembourser les dépôts suivants qui ont été faits en rapport avec des contrats à présent exécutés:

"Montreal Pine Foundry Co."	\$700.00
"The James Robertson Co."	300.00

—Il est aussi

Résolu: De rembourser à MM. T. Préfontaine & Cie., et J.-T. Scanlan leurs dépôts de \$100.00 qui accompagnaient leurs soumissions pour la fourniture du bois.

—Soumis et lu un rapport du surintendant et de la sous-commission instituée pour visiter Détroit dans le but d'étu-

Resolved: To award the contract for lead pipe to the Montreal Rolling Mills Co., @ \$79.00 per ton, and to Thos. Robertson & Co., for pig lead @ \$60.00 per ton and tin at .27½ per lb.

Brass Castings.

	Yellow Brass.	Phosphore Bronze.
The Garth Co.18c	.24c
W. R. Cuthbert & Co.17c	.23c
Rubenstein Bros.15½c	.20c

Resolved: To award the contract to Rubenstein Bros. for yellow brass at 15½c per lb. and phosphore bronze @ 20c per lb. their tender being the lowest.

Scrap Iron and Lead.

	Lead	Cast Iron.	Wrought Iron.
Syracuse Smelting Works.	\$50.00	12.50	12.00
Montreal Smelting Works.	52.00	12.50	gross
H. Gray & Co.	48.00		

Resolved: To award the contract to the Montreal Smelting Works, their offer being the highest.

Lumber.

J. T. Scanlan and T. Préfontaine & Co.

Resolved: To award a contract to J. T. Scanlan for items Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 and 17 of the specifications and to T. Préfontaine & Co., for items Nos. 8, 9, 10 and 16 of the specifications. The whole at prices mentioned in their tenders.

—Tenders for a battery of three new boilers for the Low Level Pumping Station were opened from the following parties:

Babcock & Wilcox	\$15,536.00
The John McDougall Cal. Iron Works Co. Caldwell Type of Boiler	15,350.00
The John McDougall Cal. Iron Works Co. proposal A: Stearling Safety Water Tube Boiler	13,551.00
The John McDougall Cal. Iron Works Co., proposal B: Stearling Safety Water Tube Boiler	14,628.00

Resolved: To refer the tenders to the superintendent for a report.

—**Resolved:** To refund the following deposits made in connection with the tenders for coal:

	Amount of Deposit.	Refund.
Acadia Coal Co.	\$2,000	\$2,000
E. Lemire	2,000	2,000
A. Baile	2,000	1,000
H. Dobell & Co	1,000	50
Trudel & Graham	50	650
National Coal & Wood Co.	650	2,050
The T. F. Moore Co.	2,050	2,000
J. C. Macdiarmid	2,000	280
J. F. Goyer	280	1,250
L. Cohen & Son	2,250	1,240
J. O. Labrecque & Co.	2,440	

—**Resolved:** To refund the following deposits made in connection with contracts which have now expired:

Montreal Pipe Foundry Co.	\$700.00
The Jas. Robertson Co.	300.00

—**Resolved:** To refund Messrs. T. Préfontaine & Co., and J. T. Scanlan their deposits of \$100.00 made with their tenders for lumber.

—Submitted and read a report from the superintendent and sub-committee appointed to visit Detroit, in connection

dier l'application du système Carroll aux bornes-fontaines, ainsi que pour visiter l'exposition de Saint-Louis dans le but d'étudier le fonctionnement des pompes électriques en opération à ladite exposition.

Résolu: De déposer ce rapport sur le bureau.
—Soumise et lue une lettre de Son Honneur le Maire adressée au Conseil et renvoyée par le Conseil à la Commission de l'Aqueduc et à la Commission d'Hygiène, et touchant l'opportunité de faire analyser l'eau fournie à la Ville.

Deposée sur le bureau.
Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

with the Carroll patent non freezing hydrant device, and the St. Louis Exposition to see the electric pumps in operation.

Resolved: To lay the report on the table.

—Submitted and read a letter from His Worship the Mayor, addressed to the Council and referred by the Council to the Water and Hygiene Committees on the advisability of having the City water supply analysed.

Laid on the table.
Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 5 juillet

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Turner, Lemay, Ricard, Duquette et Wilson.
Son Honneur le Maire M. H. Laporte et M. Roy, entrepreneur de l'enlèvement des animaux qui meurent dans la Cité, sont aussi présents.

Affaires de routine:
1. Soumise une lettre de M. X. Rouleau, demandant à être payé pour le temps qu'il a perdu, (à savoir du 29 mars au 9 mai,) par suite d'une blessure que son cheval lui a infligée.

Résolu: D'acquiescer à cette demande.
2. Un rapport du Dr Maurice, au sujet de la mort de deux chevaux aux écuries de l'Est.
Déposé aux archives.

Résolu: De donner instruction au surintendant de préparer un rapport démontrant le nombre de chevaux achetés par le pourvoyeur, la date de l'achat de chacun d'eux, le prix et la qualité de ces chevaux d'après les vétérinaires du département.

Le président soumet alors une lettre de M. N. Roy, cessionnaire du contrat de M. O. H. Lesage, pour l'enlèvement des charognes dans la Cité de Montréal, dans laquelle ce dernier déclare qu'il ne peut avoir possession des animaux qui arrivent morts dans les chars ou qui meurent dans les cours à bestiaux à la Pointe Saint-Charles et informant la Commission qu'il a dépensé des sommes considérables pour établir un chantier d'équarissage moderne pourvu d'un outillage aussi perfectionné que possible et d'un-delà de \$3,000 pour de nouvelles machineries, si la Ville veut lui donner un contrat de 10 années et lui payer \$1,000 par année. Si la Ville refuse cet arrangement, M. Roy déclare qu'il abandonnera son contrat le 10 du courant, et retournera aux Etats-Unis avec son matériel.

A la demande de la Commission, M. Roy, consent à attendre jusqu'au 20 du courant, pour une décision sur son offre.
Son Honneur le Maire demande à la Commission de ne pas se priver des services d'un homme de l'expérience de M. Roy et de tâcher d'en arriver à un arrangement avec lui.

Une opinion des avocats de la Ville, préparée à la demande du Maire, est lue et comporte que le contrat entre la Ville et l'entrepreneur de l'enlèvement des charognes donne à ce dernier la propriété de toutes les charognes et de tous les animaux qui meurent sans avoir été abattus ou saignés, dans les limites de la Cité de Montréal, y compris ceux qui meurent dans les cours des compagnies de chemins de fer.

Que les pouvoirs obtenus de la Législature de Québec, par la "Laing Packing and Provision Coy" et la "Union Stock Yards Coy", ne leur donnent pas le droit de s'emparer et de faire fondre les charognes qui arrivent par bateaux ou par chemins de fer et aussi les bestiaux qui meurent dans les cours à bestiaux, sans avoir été abattus ou saignés. Exception est faite toutefois quant à la "Montreal Stock Yards Company", qui a obtenu une charte de la Législature lui donnant le droit d'utiliser les carcasses d'animaux morts qui seront dans ses parcs.

Et un débat s'en suit, M. l'échevin Ricard propose, Que rapport soit fait au Conseil recommandant de faire droit en partie à la requête de l'entrepreneur Roy.
Et un autre débat s'en suit, La Commission s'ajourne à jeudi le 17 du courant à 3 heures p. m.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

INCINERATION COMMITTEE

Report of Special Meeting, held the 5th. of July.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Turner, Lemay, Ricard, Duquette and Wilson.

Were also present His Worship the Mayor H. Laporte and Mr. N. Roy, the latter being the contractor for the removal of dead animals in the City.

Routine business:
1. Submitted a letter from Mr. X. Rouleau, asking to be paid for lost time (to wit: from the 29th of March to the 9th of May), owing to a wound inflicted on him by his horse.

Resolved: To acquiesce in said request.
2. Doctor Maurice reported upon the death of two horses at the Eastern stables.

Fyled of record.
Resolved: That the superintendent be requested to prepare a report showing the number of horses bought by the purveyor, the date of purchase of each horse, the price paid and the grade of such horses according to the estimation of the veterinaries of the department.

—The chairman then submitted a letter from Mr. N. Roy, transferee of the contract of Mr. O. H. Lesage, for the removal of dead animals in the City of Montreal, in which he declares he cannot secure the animals that arrive dead in the cars or which die in the cattle yards at Point St. Charles; at the same time he informed the Committee he had spent large sums of money for the purpose of establishing a modern rendering establishment, equipped with the most improved apparatus obtainable, and that he intended investing an additional \$3,000 for securing new machinery, provided the city awarded him a ten years' contract and paid him \$1,000 per year. In the event of the City refusing to comply with this agreement, he declared he would relinquish his contract the 10th instant, and return to the United States with his equipment.

At the request of the Committee, Mr. Roy agreed to wait until the 20th instant for an answer to his proposal.

His Worship the Mayor impressed upon the Committee the necessity of retaining the services of a man of Mr. Roy's experience, and to try and come to an understanding with him.

An opinion prepared by the City Attorneys, at the request of the Mayor, was read, in which it appears that the contract between the City and the contractor, entitles the latter to the ownership, within the limits of the City of Montreal, of all dead animals and of all those that die without having been bled or slaughtered, including those that die in the railway companies' yards.

That the powers obtained from the Quebec Legislature by the Laing Packing and Provision Company, and by the Union Stock Yards Company, do not confer upon them the right to take possession of or to render dead animals arriving by boat or by rail, nor do they confer upon them the right to appropriate to themselves cattle that die in the cattle yards without having been bled or slaughtered. An exception, however, is made in the case of the Montreal Stock Yards Company which, according to its charter obtained from the legislature gives it the right to dispose of the carcasses of dead animals dying in its yards.

And a debate arising, Ald. Ricard moved: That a report be made to Council, recommending that contractor Roy's request be partly acceded to.

And another debate arising, The Committee adjourned until Thursday, the 7th of July, instant, at 3 o'clock, p. m.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 7 juillet (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Turner, Lemay, Ricard, Duquette et Wilson.

Résolu: D'autoriser le surintendant à faire déverser quelques voyages de déchets sur un certain terrain rue Saint-Hubert, côté est, 200 pieds plus haut que la rue DeFleurimont.

La question de la prolongation du contrat de M. Narcisse Roy, pour l'enlèvement des charognes, étant de nouveau discutée,

M. l'échevin Ricard propose

Qu'un rapport circonstancié de cette question, soit fait au Conseil avec la recommandation de prolonger le contrat dudit M. Roy jusqu'au 1er mai 1905, et qu'à partir du 1er juillet courant, ledit entrepreneur soit libéré du paiement de la somme mentionnée dans son contrat, savoir \$720 par année, et qu'à partir du 1er janvier 1905, la Ville lui paie une somme annuelle de \$1,000 durant toute la durée dudit contrat.

Que de plus ledit entrepreneur soit tenu de fournir une garantie hypothécaire d'au moins \$4,000 sur des immeubles évalués par deux des estimateurs de la Ville à au moins \$7,000, cette garantie devant être payée à la Ville de Montréal en cas d'inexécution du contrat.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 7 juillet

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Nelson, Duquette, Dagenais, Proulx, Sauvageau et Walsh.

—Permission est accordée à M. John Hoolahan de placer un engin et une chaudière à vapeur à l'angle des rues Guy et Notre-Dame, à condition toutefois que lesdits engin et chaudière soit placés au-dehors de la portion expropriée de la propriété.

—Sont ouvertes les soumissions suivantes pour la fourniture d'une pompe à vapeur, pour le service des incendies:

W.-R. Wonham & Fils, agents pour les "Merryweather", 960 gallons	\$6 750
W.-R. Wonham & Fils, agents pour les "Merryweather", 1,200 gallons	9 250
"Waterous Engine W'ks Co.," 2-1000 galls.	11 300
"Canadian Fire Engine Co.," 2-1000 galls.	11 000

La compagnie Garth avait aussi envoyé une soumission, mais l'agent de cette compagnie retire ladite soumission à cause qu'elle ne mentionne pas le prix de la pompe requise.

Après quelque discussion, les soumissions sont renvoyées à M. Champagne, l'inspecteur des chaudières, qui en fera l'examen et préparera un rapport qui sera pris en considération par la Commission demain, à 4 heures de l'après-midi.

—Le chef est autorisé à acheter 75 paires de raccords de boyaux ainsi qu'une certaine quantité de bois nécessaire à l'installation des rouleaux (skids) à la nouvelle station centrale de pompiers.

—Une sous-commission, composée de M. l'échevin Sauvageau et du chef, est instituée pour s'occuper du pavage en ciment de la cave de la station No 19 et de la pose d'une soupape au tuyau d'égoût de cette station.

—M. l'échevin Vallières se présente devant la Commission pour se plaindre des inconvénients que cause la fumée qui sort de la cheminée de la "Ozo Co.," avenue Mont-Royal.

L'inspecteur des chaudières est prié de donner avis à ladite compagnie d'avoir, dans un délai de 24 heures, à mettre fin à l'inconvénient dont on se plaint, sans quoi une poursuite sera intentée à la compagnie.

—L'inspecteur des édifices soumet le relevé comparatif suivant des permis de construire, émis durant les six premiers mois de l'année 1903 et de l'année 1904.

INCINERATION COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 7th of July.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Turner, Lemay, Ricard, Duquette and Wilson.

Resolved: To authorize the superintendent to have a few loads of refuse unloaded upon a certain lot situated on the east side of St. Hubert street, 200 feet above DeFleurimont street.

The question of extending Mr. Narcisse Roy's contract, for the removal of dead animals, having been again taken up,

Ald. Ricard moved:

That a detailed report be made to Council, recommending an extension of said Mr. Roy's contract until the 1st of May, 1905, and that from the 1st of July, instant, said contractor be freed from paying the sum mentioned in his contract, to wit: \$720 per annum, and that from the 1st of January, 1905, the City pay him \$1,000 per year, during the existence of said contract.

Furthermore, that said contractor be required to furnish an hypothecary guarantee of at least \$4,000 upon immovable property, valued to at least \$7,000 by two of the City experts.

In the event of the said contractor not fulfilling his contract, the amount of the foregoing guarantee will be paid to the City.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting, held the 7th. July.

Present: Ald. Robertson, chairman, Nelson, Duquette, Dagenais, Proulx, Sauvageau and Walsh.

—M. John Hoolahan is granted permission to erect an engine and boiler, corner Notre-Dame and Guy streets, conditionally, however, that said engine and boiler are placed outside the expropriated portion of the property.

—The following tenders for a steam fire engine are then opened:

W. R. Wonham & Son, agents "Merryweather", 960 gallons	\$6 750
W. R. Wonham & Son, agents "Merryweather", 1,200 gallons	9 250
Waterous Engine W'ks. Co. 2-1000 galls	11 300
Canadian Fire Engine Co., 2-1000 galls	11 000

The Garth Co., had also a tender, but it was withdrawn by the firm's representative on account of it being incomplete, no price being mentioned.

After a short discussion the tenders were referred to Mr. Champagne, the Boiler Inspector, who will examine them and prepare a report thereon, to be considered by the Committee to-morrow afternoon, at 4 o'clock.

—The chief was authorized to purchase 75 pairs of hose couplings and a quantity of lumber to lay down the skids in the new central fire station.

—Ald. Sauvageau and the chief are appointed a sub-committee to look after the cementing of the cellar and the placing of a cesspool to the drain at No. 19 fire station.

—Ald. Vallières appeared before the Committee and complained of the smoke nuisance caused by the chimney of the Ozo Co., Mount-Royal avenue.

The Boiler Inspector is instructed to give the company 24 hours notice to have the nuisance abated, failing which he shall take action against the company.

—The Building Inspector then submitted the following comparative statement of building permits issued during the first six months of the years 1903 and 1904 respectively:

Rapport semi-annuel, du 1er janvier au 30 juin 1904 comparé avec celui de 1903 pour la même période.

Semi-annual report, from the 1st. of January to the 30th of June, 1904, compared with that of 1903 for the same period.

Mois.	1903.		1904.	
	Permis	Valeur.	Permis	Valeur.
Janvier.....	17	\$ 509,250	09	\$ 10,700
Février.....	34	153,305	34	52,800
Mars.....	101	232,092	114	134,194
Avril.....	129	366,480	192	501,138
Mai.....	136	629,882	194	757,380
Juin.....	88	368,144	143	419,285
Totaux....	505	\$ 2,259,153	687	\$ 1,875,497

Month.	1903.		1904.	
	Permit.	Value.	Permits.	Value.
January.....	17	\$ 509,250	09	\$ 10,700
February.....	34	153,305	34	52,800
March.....	101	232,092	114	134,194
April.....	129	366,480	192	501,138
May.....	136	629,882	194	757,380
June.....	88	368,144	143	419,285
Totals....	505	\$ 2,259,153	687	\$ 1,875,497

Soit en 1904, 182 permis de plus que l'année dernière et \$484,656 de moins (en valeur) qu'en 1903. Durant les premiers six mois de l'année 1903 il a été émis la moitié du nombre de permis émis durant toute l'année; si la même chose arrive cette année nous émettrons 1254 permis.

Being an increase of 182 permits over last year, and a decrease in value of \$484,656 compared with 1903. There were issued during the first six months of 1903 one half of the permits issued during the whole year; were the same thing to happen the present year, 1,254 permits will be issued.

* * *

ALCIDE CHAUSSE,
Inspecteur des Edifices.

* * *

ALCIDE CHAUSSE,
Building Inspector.

—A la demande de M. l'échevin Saint-Denis, une lampe incandescente de 32 B. sera placée à l'angle N.-O. de la rue aboutissant à la rue DeBressoles.

—At the request of Ald. St. Denis a 32 C. P. incandescent electric lamp will be placed at the N. W. corner of the lane off De Bressoles street.

—A la demande de M. l'échevin Proulx, une lampe incandescente de 32 B. sera placée dans l'avenue Verchères.

—At the request of Ald. Proulx a 32 C. P. incandescent electric lamp will be located in Verchères avenue.

—Soumise et lue l'opinion des avocats de la Ville relativement aux lampes électriques qui ont été brisées par malice et dont la "M. L. H. & P. Co." réclame la valeur à la Ville. Les avocats sont d'avis que la Ville n'est pas responsable des dommages que subit ladite compagnie, et la Commission agit en conséquence.

—Submitted and read the City Attorneys' opinion re electric lamps maliciously broken, for which the M. L. H. & P. Co., are claiming from the City the value thereof.

—M. Ferdinand Roy soumet à la Commission un petit modèle démontrant comment pourrait s'indiquer, la nuit, la situation des avertisseurs électriques au moyen d'ampoules électriques de couleur.

The attorneys are of opinion that the City is not responsible for the damages suffered and the Committee will act accordingly.

La Commission ajourne à demain, à 4 heures de l'après-midi.

—M. Ferdinand Roy, submits a small model showing how the location of fire alarm boxes may be indicated by having colored electric light globes.

The Committee then adjourned to to-morrow afternoon, at 4 o'clock.

L.-A. D'AMOUR,
Secrétaire.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

ROAD COMMITTEE

Compte rendu de l'assemblée du 7 juillet (assemblée ajournée)

Report of adjourned Meeting, held the 7th of July.

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Leclaire, Turner, Lapointe et Bastien.

Present: Aldermen Larivière, chairman, Leclaire, Turner, Lapointe, Bastien.

DELEGATIONS

DELEGATIONS.

—MM. Perrault et Larivière demandant, au nom de propriétaires, que soit posée une double voie rue Saint-Laurent, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue des Pins.

—Messrs. Perrault and Larivière, on behalf of the proprietors, requesting that a double track be laid on St. Lawrence street from Sherbrooke street to Pine avenue.

Question différée à la prochaine assemblée.

Consideration deferred until next meeting.

—M. Lapointe demande que soit ouverte l'avenue Dumont.

—Mr. Lapointe asking that Dumont avenue be opened this year.

M. le président explique que la Commission ne se trouve pas en position d'accéder à cette demande cette année.

The chairman explained that the Committee was not in a position to accede to his request this year.

—M. C.-W. Meyer se présente devant la Commission et objecte à la construction d'un trottoir permanent vis-à-vis sa propriété depuis le No 666 jusqu'au No 680 rue Berri.

—Mr. C. W. Meyer objecting to the construction of a permanent sidewalk opposite his property 666 to 680 Berri street.

Cette question ne sera prise en considération qu'à la prochaine assemblée.

Consideration deferred until next meeting.

—M. C. Boucher demande que soit modifié le niveau du passage rue Prince-Arthur, angle de la rue Saint-Laurent.

—Mr. C. Boucher asking that the level of the gate entrance on Prince Arthur street corner of St. Lawrence street be altered.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

Referred to City Surveyor.

—A la suggestion de M. l'échevin Bastien, il est résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer de nouveaux devis pour la construction de l'égoût circulaire de 4' devant partir de la Rivière des Prairies jusqu'au champ d'épandage.

—On the suggestion of Ald. Bastien, it was Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare new specifications anent the 4' circular sewer to be constructed from the Rivière des Prairies to the sewage farm.

—Soumise et lue une lettre de M. H. Barrette demandant une position dans le département.

—Submitted and read a letter from Mr. H. Barrette asking for a position in the department.

—Soumise et lue une lettre de M. l'abbé L.-N. Dubuc demandant qu'il lui soit permis d'ériger gratuitement une enseigne angle de la rue des Inspecteurs et de la rue Saint-Maurice.

Laid on the table.

Cette demande n'est pas prise en considération.

—Submitted and read a letter from Rev. L. N. Dubuc asking permission to erect a streamer corner Inspector and St. Maurice streets free of charge; Not entertained.

—A la demande de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soient acceptées gratuitement et sans condition de la "Amherst Park and Land Company" la rue De Fleurimont, 1° à partir de la rue Boyer, sur une largeur de 66 pieds qui constitue le prolongement de la rue De Fleurimont (partie de la subdivision I. Cad. No 6); 2° partie de la rue De Fleurimont, entre les rues Amherst et Dufferin, sur une largeur de 66 pieds et constituée par les subdivisions 200 du No 6 du Cadastre, et 177 du No 5 du cadastre; 3° partie de la rue De Fleurimont, entre les rues Dufferin et l'avenue Sherbrooke sur une largeur de 66 pieds et constituée par les subdivisions 22 et 623 du No 5 du cadastre.

—Il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit amendé, par la substitution du ciment aux dalles de pierre de New-York et goudron, le rapport concluant à la construction de trottoirs permanents en face des Nos 945 et 947 de la rue Ontario et en face des Nos 405 et 477 de la rue Guy.

—Soumis un protêt notarié de la part de la "Sicily Asphaltum Paving Company" au sujet des réparations exécutées par la Ville au pavage de la rue Saint-Jacques à l'ouest de la rue McGill.

Renvoyé aux avocats de la Ville.

—Soumise et lue une lettre de la "Sicily Asphaltum Paving Company" demandant un ordre de réparer les pavages d'asphalte des rues Windsor et Peel, depuis la rue Osborne à la rue Sainte-Catherine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—Soumise et lue une lettre de MM. O. Martineau et Fils demandant à emprunter un vieux rouleau de fer qui ne sert pas et qui se trouve dans le jardin de la montagne.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—Soumise et lue une lettre de M. Jos. Beaubien, président de la Commission de la Voirie d'Outremont, demandant permission de prendre de la pierre dans les carrières de la Ville pour réparer l'avenue Bellingham.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

—Soumise et lue une lettre de M. Jos. Beaubien, président de la Commission de la Voirie d'Outremont, demandant si la Ville est disposée à faire des arrangements avec la municipalité d'Outremont au sujet de l'exploitation de la carrière de la Corporation de Montréal.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée

—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de la réclamation de M. D. Fraser.

Déposé sur le bureau.

—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de la requête du cocher Skinner demandant à s'établir au poste à l'angle des rues Mance et Prince-Arthur.

Déposé sur le bureau.

—A la demande de M. l'échevin Dagenais, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé pour la construction d'un trottoir permanent en dalles de pierres et goudron, en face de la propriété de M. Fabien, 336 à 342 rue Centre.

—A la demande de M. l'échevin Dagenais, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de faire réparer la chaussée de la rue Saint-Patrice, à l'ouest de la rue Shearer, et aussi la chaussée de la rue Centre, en face de l'établissement de la "Sherwin-Williams Co."

—A la demande de M. l'échevin Walsh, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de notifier à la "Montreal Light, Heat & Power Co.," d'avoir à enlever le poteau qui se trouve en face de la nouvelle station de pompes No 9.

—M. P. Ouimet, contremaître de section, se présente devant la Commission afin de rendre compte de certaines plaintes qui ont été déposées contre lui, et cette question est différée jusqu'à la prochaine assemblée.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Ass.-Secrétaire.

At the request of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that DeFleurimont street, 1° from Boyer street measuring 66 feet wide and forming the prolongation of DeFleurimont street (part of Subd. 1 Cad. No. 6) 2° Part of DeFleurimont street between Amherst and Dufferin streets, 66 feet wide and composed of Subd. 200 Cad. No. 6 and Subd. 177 Cad. No. 5. 3° Part of DeFleurimont street between Dufferin street to Sherbrooke avenue, 66 feet wide and composed of Subd. 22 and 623 Cad. No. 5 be accepted gratuitously and unconditionally from the Amherst Park and Land Company.

—It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the report for a permanent sidewalk opposite Nos. 945 and 947 Ontario street and opposite Nos. 405 and 477 Guy street be amended by substituting cement for New York flagstone and coal tar.

—Submitted a notarial protest from the Sicily Asphaltum Paving Company, anent repairs made by the City on St. James street west of McGill street.

Referred to City Attorneys.

—Submitted and read a letter from the Sicily Asphaltum Paving Company asking for an order to repair the asphalt pavement on Windsor and Peel streets from Osborne to St. Catherine street.

Referred to City Surveyor.

—Submitted and read a letter from Messrs. O. Martineau & Son, asking to borrow an old iron roller not in use at the farm on the mountain.

Referred to City Surveyor.

—Submitted and read a letter from Mr. Jos. Beaubien, chairman of the Road Committee of Outremont Municipality, asking for stone from the City's quarry to repair Bellingham avenue.

Consideration deferred until next meeting.

—Submitted and read a letter from Mr. Jos. Beaubien, chairman of the Road Committee of Outremont Municipality, inquiring if the City is disposed to make arrangements with the Municipality of Outremont anent the corporation quarry.

Consideration deferred until next meeting.

—Submitted and read a report from the City Surveyor regarding Mr. D. Fraser's claim.

Laid on the table.

—Submitted and read a report from the City Surveyor respecting cabman Skinner's application to stand at cabstand corner of Prince Arthur and Mance streets.

Laid on the table.

—At the request of Ald. Dagenais, it was
Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate for a permanent sidewalk with flagstone and coal tar to be constructed in front of Mr. Fabien's property No. 336 to 342 Centre street.

—At the request of Ald. Dagenais, it was
Resolved: That the City Surveyor be instructed to repair the roadway of St. Patrick street from Shearer street West and also in front of The Sherwin-Williams Co., on Centre street.

—At the request of Ald. Walsh, it was
Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the Montreal Light Heat and Power Co., to remove pole in front of the new No. 9 Fire Station.

—Mr. P. Ouimet, section-foreman, came before the Committee to explain certain complaints made against him, and consideration of the matter was deferred until next meeting.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Asst.-Secretary.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 8 juillet (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Nelson, Sauvageau, Duquette, Proulx, Walsh et Dagenais.

—L'inspecteur des chaudières soumet le rapport suivant, ainsi qu'il en a été requis:

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 8th. of July.

Present: Ald. Robertson, chairman, Nelson, Sauvageau, Duquette, Proulx, Walsh and Dagenais.

The Boiler Inspector submitted as requested the following:

MEMOIRE

MEMORANDUM

Touchant les soumissions pour la fourniture d'une pompe à vapeur d'une capacité de 1,000 gallons américains, monture en cou de cygne, etc.

Respectin- Tenders for furnishing Steam Fire Engine of 1000 American gallons capacity, crane neck frame, etc.

"MERRYWEATHER ENGINE Co."

MERRYWEATHER ENGINE Co.

Deux devis sont présentés avec les soumissions, l'un ne comprend pas de monture en cou de cygne, et l'autre, qui comprend ce genre de monture, ne comporte qu'une capacité de 960 gallons américains. Ni l'un ni l'autre de ces deux devis, d'ailleurs, ne fait mention de soupapes Churn qui sont indispensables pour le meilleur fonctionnement possible de ces sortes de pompes à vapeur dans notre climat. Les dimensions des pompes ne sont pas données, ce qui empêche de calculer la vitesse à développer dans l'épreuve de leur capacité de refoulement.

There are two specifications submitted with tenders, one of which does not include crane neck frame, and the other offered with crane neck is only of 960 American gallons capacity. Neither of these specifications, however make any mention of churn valves, which are indispensable for the best working of such engines in our climate. No dimensions of the engine are given by which any calculation can be made of the speed to be developed in proving their capacity for discharge.

Poids de la pompe avec monture en cou de cygne, d'une capacité de 960 gallons: 7,168 lbs.

Weight of engine with crane neck frame: 960 gallons capacity: weight 7,168 lbs.

"THE CANADIAN FIRE ENGINE Co." (London, Ont.)

THE CANADIAN FIRE ENGINE Co., (London, Ont.)

La soumission de cette compagnie ne contient aucun devis; elle se borne à offrir une pompe d'une capacité de 1000 gallons avec monture en cou de cygne. Cette compagnie n'a encore manufacturé qu'une pompe du modèle requis, et cette pompe, faite pour le service local, avait une capacité de 750 gallons.

This tender does not comprise any specification beyond offering an engine of 1000 gallons capacity with crane neck frame.

Only one engine of he type required has been made by these builders, capacity, 750 gallons, for local service.

La soumission ne contenant pas les dimensions de la pompe offerte, il est impossible de calculer son efficacité. Le poids donné est d'environ 9,000 lbs. On demande six mois pour la livraison de cette pompe.

There being no dimensions given it is impossible to calculate the efficiency of the engine offered; weight is given 9000 lbs. approximately.

Time required for delivering, 6 months.

"WATEROUS ENGINE WORKS Co." (Brantford, Ont.)

WATEROUS ENGINE WORKS Co. (Brantford, Ont.)

La soumission de cette compagnie donne suffisamment les dimensions de la pompe offerte pour que l'on puisse calculer son efficacité. Sa capacité est de 1000 gallons, avec monture en cou de cygne. Poids approximatif: 9,000 lbs. On demande trois mois pour la livraison. Prix: \$5,900, y compris les traîneaux.

This tender comprises such dimensions of the engine offered as suffice in making calculations of its efficiency. Capacity, 1000 gallons, crane neck frame, weight approximately, 9,000 lbs.

Time required for delivery, 3 months.
Price: \$5,900 including runners.

* * *

* * *

Les représentants de chacun desdits soumissionnaires fournissent les explications qu'ils croient nécessaires, et, après une longue discussion, la Commission décide de recommander au Conseil l'achat d'une pompe "Waterous" de 1,000 gallons au prix de \$5,900, y compris les traîneaux.

The representatives of each make of engine were then allowed to submit to the Committee such information as they thought necessary.

After much discussion, it was decided to recommend to Council the purchase of a 1000 gallons "Waterous" engine at the price of \$5,900, including runners.

—M. l'échevin Walsh et le chef sont autorisés à louer un local pour l'établissement d'une station de pompiers, rue Mill, le loyer ne devant pas dépasser \$10.00 par mois, et d'aménager convenablement le local qu'ils arrêteront.

Ald. Walsh and the chief were authorized to rent quarters for the establishment of a fire station on Mill street, the rental not to exceed \$10.00 per month, and to fit up the place properly for the purpose.

—Le surintendant du service des alarmes d'incendies, M. Ferns, est autorisé à dépenser un montant n'excédant pas \$300.00 pour installer des appareils d'alarme dans la nouvelle station de la rue Mill.

Mr. Ferns, Fire Alarm Superintendent was authorized to expend a sum not to exceed \$300.00 for installing fire alarm instruments in new fire station, Mill street.

—Sera présenté au Conseil un rapport demandant un crédit de \$2,400 pour continuer l'ouvrage aux ateliers de réparations jusqu'à la fin de l'année.

—A report will be made to Council for an appropriation of \$2,400 to carry on the work in the repair shop to the end of the year.

—Rapport sera présenté au Conseil demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$150 du fonds des "Edifices dangereux" pour en faire l'application suivante:

—Report will be made to Council for permission to vary \$150 of the appropriation for "Dangerous Buildings" to be applied as follows:

Frais postaux	\$20 00
Loyer de téléphone	30 00
Assistance de l'inspecteur des Edifices à la convention annuelle de la "Society of Municipal Improvements," à Saint-Louis	100 00
	<hr/>
	\$150 00

Postage	\$20 00
Telephone rental	30 00
Attendance of the Building Inspector at Annual Convention of the "Society of Municipal Improvements," at St. Louis	100 00
	<hr/>
	\$150 00

Ajournée à lundi, 11 du courant, à 2.30 heures p.m.

Adjourned to Monday, the 11th instant, at 2.30 p.m.

L.-A. D'AMOUR,
Secrétaire.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée mensuelle du 11 juillet.

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS.

1. 3me lecture d'un règlement concernant les manufactures dans un certain district. (Vallières.)
2. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* explosifs. (Robertson.)
3. 2me et 3me lectures d'un règlement pour prévenir les incendies et les accidents.—(Robertson.)
4. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* conduits souterrains. (L.-A. Lapointe.)
5. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 182 *re* colporteurs. (Lapointe, N.)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* fonds de pension pour les employés municipaux. (Vallières.)
7. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos. 296 et 302 *re* Marchés. (Lévy.)
8. 2me et 3me lectures d'un règlement défendant de nourrir les vaches laitières avec de la drèche. (Dagenais.)
9. 2me et 3me lectures d'un règlement défendant de cracher sur les trottoirs. (Dagenais.)

MOTION.

10. Hébert.—*Re* construction d'un nouveau bureau de poste.

REGLEMENTS.

11. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements *re* Cie du chemin de fer Terminal. (Lapointe, L.-A.)
12. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 311 *re* papier de rebut. (Lavallée.)
13. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 283 concernant le pain. (Dagenais.)

MOTIONS.

14. Lévy.—Pour abroger une certaine résolution du Conseil.
15. Larivière.—Pour reconsidérer une certaine résolution du Conseil.

RAPPORTS.

16. *Spéciale*.—Sur la demande de la Compagnie du Pacifique pour la fermeture de certaines rues.
17. *Finances et Parcs et Traverses*.—Pour achever le poste d'observation sur le Parc Mont-Royal.
18. *Voirie*.—Pour donner un nom au tunnel à la tête de la rue Saint-Denis.
19. *Parcs et Traverses*.—Pour louer une certaine maison au "Metropolitan Golf Club".

MOTIONS.

20. Nelson.—Pour un règlement abrogeant le règlement No. 281.
21. Dagenais.—Pour abroger une certaine résolution du Conseil *re* bibliothèque publique.
22. Saint-Denis.—Pour amender le règlement No. 74 *re* boutiques de barbier.
23. Vallières.—Pour reconsidérer une certaine résolution du Conseil *re* vente de propriétés civiques.

RAPPORTS.

24. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$2,205 pour paver la rue Montmorency.
25. *Finances*.—Pour payer certains comptes de commissaires et de témoins.
26. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$75.
27. *Voirie*.—Pour effacer les lignes de la rue LeRoy.

MOTIONS.

28. Dagenais.—Pour amender le règlement No. 315.
29. Vallières.—Pour abroger une certaine résolution du Conseil.

REGLEMENTS.

30. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Cherrier. (Lavallée.)
31. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 266 *re* taxe de l'eau. (Carter.)
32. 1r, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos. 47 et 92 *re* trottoirs. (Carter.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CITY COUNCIL

Monthly Meeting of July 11th.

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS.

1. 3rd. reading of a by-law concerning manufactures in a certain district. (Vallières.)
2. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* explosives. (Robertson.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law to prevent fires and accidents. (Robertson.)
4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* underground conduits. (L. A. Lapointe)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 182 *re* peddlers. (Lapointe, N.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Civic Pension Fund. (Vallières.)
7. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 296 and 302 *re* Markets. (Lévy.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law prohibiting feeding of milch cows with brewers' grain. (Dagenais.)
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit spitting on sidewalks. (Dagenais.)

MOTION.

10. Hebert.—*Re* construction of a new Post-Office.

BY-LAWS.

11. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws *re* Terminal Ry. Co. (L. A. Lapointe.)
12. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 311 *re* waste paper. (Lavallée.)
13. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 283 *re* bread. (Dagenais.)

MOTIONS.

14. Lévy.—To repeal a certain resolution of Council.
15. Larivière.—To reconsider a certain resolution of Council.

REPORTS.

16. *Special*.—On demand of C. P. Ry. Co., to close certain streets.
17. *Finance and Parks and Ferries*.—To complete lookout on Mount-Royal Park.
18. *Road*.—To name subway at head of St. Denis street.
19. *Parks and Ferries*.—To rent a certain house to Metropolitan Golf Club.

MOTIONS.

20. Nelson.—For a by-law to repeal by-law No. 281.
21. Dagenais.—To repeal certain resolution of Council *re* Public Library.
22. St-Denis.—To amend by-law No. 74 *re* Barber shops.
23. Vallières.—To reconsider certain resolution of Council *re* sale of civic property.

REPORTS.

24. *Road*.—To vary a sum of \$2205 to pave Montmorency st.
25. *Finance*.—To pay certain accounts of commissioners and witnesses.
26. *Road*.—To vary a sum of \$75.00.
27. *Road*.—To erase lines of LeRoy street.

MOTIONS.

28. Dagenais.—To amend By-Law No. 315.
29. Vallières.—To repeal certain resolution of Council.

BY-LAWS.

30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* construction on Cherrier street. (Lavallée.)
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 *re* water rates. (Carter.)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 47 and 92 *re* sidewalks. (Carter.)

L.O. DAVID,
City Clerk.

MUTATIONS DE PROPRIETES TRANSFERS OF PROPERTIES

MUTATIONS DE PROPRIETES

Quartier	No d'enregistrement	Date de l'enregistrement	Date du Contrat	Vendeur	Acquéreur	No. du Cadastre	Etendue	Rue	Genre	Prix
Ward	Registration Number	Date of registration	Date of Deed	Vendor	Purchaser	Cadastral Number	Area	Street	Description	Price
MONTREAL-OUEST										
St. Ann's	139425	5 July 1904	4 July 1904	Daniel Kiely et al.	Edward Porren	1363	4113	Eleonor	B	\$1,200.00
St. Joseph	139430	6 "	30 June "	J. D. Hammill	"The Can. Transf. Co."	864	1656	St. David	L	900.00
St. Ann's	139432	7 "	21 "	M. L. Park	J. Thos. Ewart	P. 1284	4920	Eleonor	B	1,850.00
do	139433	7 "	5 Juillet "	Mary Walsh	D. Bélanger	P. 1313	4329	William	B	2,800.00
St. Joseph	139438	7 "	2 Juin "	J. T. M. Moore et al.	Edw. C. Perkins	P. S. E. 792. 1/2 N. E. 732	7731	Cathedral	B	1,111.31, etc
MONTREAL-EST										
Papineau	60668	29 Juin 1904	27 Juin 1904	V. J. I. Pellerin et al.	J. E. Gauthier et al.	43 & P. 44	5144	Notre-Dame	B	360.00 droits
St. Laurent	60674	30 "	28 "	Thos. Barbeau	Nap. Barbeau	P. N. O. 316	6877	Ontario	B	2,000.00 &c.
Papineau	60675	30 "	23 "	Chs. Cushing	Ls. A. Henry	348	4790	Plessis	B	2,500.00
St. Laurent	60677	30 "	30 "	Frs. McLennan	Delle H. Fairbairn	P. 575	7790	Dorchester	B	707.56
Lafontaine	60681	30 "	28 "	A. Desmarceau esqual.	J. R. Savignac	P. S. O. 1195-10 à 12	4320	Ruelle Providence	B	1,675.00
do	60682	30 "	29 "	Jos. Archambault	J. B. H. Senécal	1207-179	2256	St. André	B	3,500.00
St. Louis	60683	30 "	11 Mai "	E. T. Larivière	Union Brewery Ltd.	P. 770, 774, 779-B. C. } 779-A, 780-4. }	25760	St. Hypolite	B	185,500.00
do	60688	30 "	11 Mai "	"	"	P. 780-5 & 6, 2 P. 768.	965	Cadieux	B	" "
do	60688	4 Juillet "	29 Juin "	Arth. Marceau	M. Schwartz	665	2650	St. Elizabeth	B	1,000.00
Lafontaine	60689	5 "	29 "	A. S. Hamelin	Aurèle Roy	1211-67	7980	Mentana	L	925.00
St. Marie	60689	4 "	11 "	D. Lespérance	Jos. Legault	1359-133 à 135, 1359-R.	4275	Dufresne	L	1,400.00
Papineau	60701	6 "	2 Juillet "	Jos. O. Ricard	Ovide Pesant	898	5900	Logan	B	4,500.00
Lafontaine	60703	6 "	29 Juin "	The St. L. Inv. So. Ltd.	E. G. Roddick et al.	1211-54 A. & 55	2530	Roy	B	15,000.00
St. Laurent	60713	7 "	28 "	Hy. N. Kaufman	N. Goldsman	118 19	2530	Milton	B	4,500.00
HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER										
St. Denis	107626	29 Juin 1904	2 Juill. 1902	P. G. Martineau	Jos. N. Wilson	223	1800	Garneau	L	400.00
do	107629	29 "	27 Juin "	J. E. Libert	Jos. Ferron	325-63, 4 & 5	5025	St. Hubert	L	1,400.00
do	107630	29 "	27 "	The St. Denis Land Co.	G. A. T. Desjardins	1/2 S. E. 8-484	2500	Hunby	L	262.50
Hochelaga	107631	29 "	25 "	The M. L. & Imp. Co.	Joseph Laporte	29-160	2750	Onario	L	600.00
St. Denis	107632	29 "	25 "	La Cie des T. P. Amhe.	David Paquette	5-635	1577	Sherbrooke	L	150.00
do	107642	29 "	29 "	O. N. Amey	Wm. Small	195	12750	Laurier	B	1.00
do	107644	29 "	3 Mars "	De A. Duperrault	Hon. S. Pagnuelo	325 357 a 360	5360	St. Hubert	L	2,000.00
Hochelaga	107645	29 "	17 Juin "	Ve Ol. Robert	Félix Perrault	1/2 N. O. 80-161	3000	Moreau	L	250.00
do	107646	29 "	18 "	"	Michel Perrault	80-159	7200	Moreau	L	500.00
do	107663	30 "	28 "	The St. Denis Land Co.	Ve Alf. Lamoureux	7-940	2750	Labelle	L	206.50
St. Denis	107666	30 "	25 "	Aimé Corbeil	Jos. Bouthillier	7-144 & 45	4550	St. Hubert	L	1,000.00
do	107666	30 "	25 "	De H. T. Lecours	Edmond Gravel	1-199	3112	Fabre	B	4,500.00
Duvernay	107675	29 Juin "	2 Juillet "	Laurence & Robitaille	De Chs. Oct. Lussier	6-120 & 121	2575	Lasalle	B	3,000.00
do	107669	4 "	2 "	F. Barrière	Edm. Gravel	1-200	2575	Fabre	B	4,500.00
do	107703	4 "	2 "	S. D. Vallières	A. E. Robert	P. 325-135	1290	Bienville	L	300.00
St. Denis	107637	29 Juin "	25 Juin "	S. D. Vallières	Es. A. Henry, Jr.	23-45, 46, 60 & 61 & 375	13320	Sherbrooke	L	1,050.00
Hochelaga	107655	30 "	23 "	E. A. Bernard	U. H. Dandurand	23-45, 46, 60 & 61	10560	Stadacona	L	2,540.00
do	107656	30 "	23 "	L. A. Henry	Paul Dunn	29-1085	2112	Aylwin	L	300.00
do	107720	5 Juillet "	4 Juillet "	M. L. & J. Co.	Ve Pierre Claude	15-715 & 716	2880	Drolet	B	2,800.00
St. Jean Bte.	107725	5 "	5 "	Nap. Lebrun	Dlle A. J. Biron	1-2772a	2000	Marie-Anne	B	2,200.00
Duvernay	107740	6 "	4 "	The C. C. Miss. Society	La Cité de Montréal	223	2007	Garneau	L	300.00
St. Denis	107742	6 "	4 "	Jos. M. Wilson	Emile Vincent	29-1017	2027	Aylwin	L	365.00
Hochelaga	107745	6 "	28 Juin "	M. L. & I. Co.	Alph. Biron	29-77	3696	Laurier	B	1,875.00
do	107747	6 "	28 "	"	A. H. Gendron	170	1633	Lagarde	B	1,000.00
St. Denis	107749	6 "	27 "	A. Normandin	A. Normandin	255	1633	Lagarde	B	1,000.00
do	107750	7 "	27 "	A. H. Gendron	A. Normandin	255	1633	Lagarde	B	1,000.00

P. TERRAULT,
Régistraine de la Ville

{ B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.



AVIS PUBLIC

FERMETURE A BONNE HEURE

La Commission Spéciale, nommée par le Conseil de Ville de Montréal, pour étudier la question de la fermeture des magasins à bonne heure, s'assemblera MARDI, le 12 JUILLET courant, à 2.30 heures, à l'Hôtel de Ville.

Tous les intéressés sont, par les présentes, invités à se présenter devant ladite Commission pour exposer leurs vues sur cette question de la fermeture des magasins à bonne heure.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 5 juillet, 1904.



PUBLIC NOTICE

EARLY CLOSING

The Special Committee, appointed by the City Council of Montreal, to study the question of the early closing of stores, will meet in the City Hall, on TUESDAY, the 12th JULY instant, at 2.30 o'clock.

All parties interested, are hereby invited to appear before the Committee, to express their views on this matter of the early closing of stores.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 5th July, 1904.

Rue (Cote) Saint-Lambert (Cote ouest)

VENTE A L'ENCHERE de Matériaux de Construction

MARDI, le 12 juillet 1904, à 11 heures a.m.

Seront vendus par la Cité, à la demande des propriétaires, (Succession Mussen) les matériaux de construction situés sur cette partie du lot du cadastre No. 126, coin nord-ouest des rues Notre-Dame et Côte Saint-Lambert, Quartier Centre, qui doit être expropriée pour l'élargissement de la rue (Côte) Saint-Lambert, (côté ouest) de la rue Saint-Jacques à la rue Notre-Dame.

Lesdits matériaux de construction consistent en une partie de maison en pierre, qui devra être démolie, et les matériaux devront être enlevés dans les deux semaines qui suivront la vente. Les plans de la propriété ci-haut mentionnée peuvent être examinés au bureau du Trésorier, à l'Hôtel de Ville.

Conditions: Prix de vente, payable comptant lors de l'adjudication.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

W.-M. KEARNS,
Encanteur.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 7 Juillet 1904.

St-Lambert Street (Hill) West side

AUCTION SALE OF Building Material

TUESDAY 12th July 1904, at eleven o'clock a.m.
Will be sold by the City, at the demand of the proprietors (Esate Mussen) the building material lying on that part of lot cadastral No. 126, north west corner of Notre Dame and St. Lambert street (Hill) Centre Ward, to be expropriated for the widening of St. Lambert street (Hill), West side from St. James to Notre Dame street.

The said building material, consisting in part of a stone house which shall be demolished and the material removed within two weeks following the sale. The plans of the above property may be seen at the City Treasurer's office, City Hall.

Terms of sale: Cash on adjudication.

L. O. DAVID,
City Clerk.
W. M. KEARNS,
Auctioneer.

CITY HALL,
Montreal, 7 July, 1904.

RUE ROBIN

Vente à l'enchère de terrains et de matériaux de construction.

JEUDI, le 14 juillet 1904, à 11 heures a.m.

Sur les lieux mêmes à l'heure et à la date ci-dessus, tous les matériaux de construction situés sur ces parties des lots du cadastre No 974, Quartier Saint-Jacques (LaFontaine) récemment expropriés par la Cité, pour l'élargissement de la rue Robin, seront vendus à l'encan.

Conditions: argent comptant payable à l'adjudication. Les matériaux devront être enlevés immédiatement.

A la même date et heure que ci-dessus, les résidus de terrain ci-après décrits seront vendus à l'encan sur les lieux mêmes:

10. Partie du lot du cadastre No. 974 sub-division 30 et situé au coin sud-est des rues Amherst et Robin.

20. Partie du lot du cadastre No. 974 sub-division 92 et situé au coin sud-ouest des rues Wolfe et Robin.

Le tout ainsi que démontré par le plan maintenant déposé au bureau du trésorier de la Cité.

Conditions: argent comptant.

Ces lots sont vendus sujets à la taxe spéciale imposée pour l'élargissement de ladite rue Robin.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 8 juillet 1904.

ROBIN STREET

Auction Sale of Pieces of Land and Building Material.

On THURSDAY, 14th July 1904, at 11 o'clock a.m.

On the premises at the above date and hour, all the building material lying on those parts of lots cadastral No. 974 S. James ward (LaFontaine) recently expropriated by the City for the widening of Robin street, will be sold by auction.

Terms: Cash on adjudication.

The material to be removed immediately.

On the same date and hour will be sold on the premises those residues of land described as follows:

1st. part of lot cadastral No. 974 sub-division 30 and situated at the south-east corner of Amherst and Robin streets.

2nd. Part of lot cadastral No. 974 sub-division 92 and situated at the south-west corner of Wolfe and Robin streets.

The whole as shown on a plan deposited in the City Treasurer's office.

Terms: Cash.

The lots are sold subject to the special tax imposed for the widening of Robin street.

L. O. DAVID,
City Clerk.

MARCOTTE FRERES,
Auctioneers.

CITY HALL,
Montreal, 8th July, 1904.